Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260605-2026-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2026

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Béatrice MARTIN, Bernard LEJEUNE, Julie LELONG, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER et Daniel FRANÇOIS

Absents excusés : Sébastien HERIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc PAVARD
Alexandra VINCENT ayant donné pouvoir à Christelle GALOPPIN
Cécile COUPE ayant donné pouvoir à Daniel FRANÇOIS

Absents non excusés : Néant

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE

DELIBERATION N°2026-020
Vente de l'herbe sur une parcelle communale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire d'une surface en herbe d'environ 6 hectares ;

Considérant qu'un appel à candidatures a été publié le 14 avril 2026 afin de procéder à la vente de l'herbe sur cette surface communale et que les personnes intéressées étaient invitées à transmettre une offre écrite en mairie avant le 15 mai 2026 à 12 heures ;

Considérant que trois plis ont été réceptionnés dans le délai imparti, dont deux émanant du même candidat ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres reçues et en expose les principales caractéristiques.

Après examen des offres et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- RETIENT l'offre présentée par M. Camille BOURGOIN pour un montant de 700 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Publié le : 02/10/2026 18:28 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81108

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260605-2026-020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2026

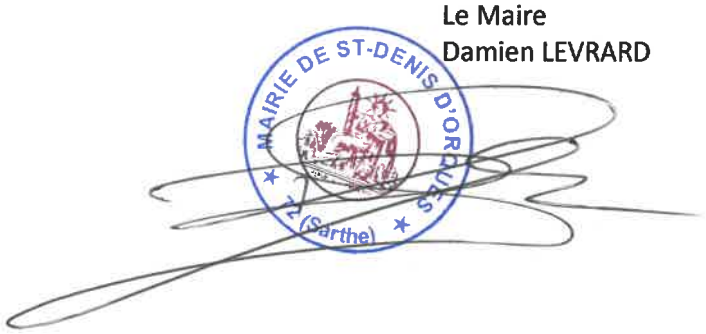
Résultat du vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 15 juin 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD



Publié le : 02/10/2026 18:28 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81108